



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 22144

Texte de la question

M. Dominique Dord interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la décentralisation et la déconcentration. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont, selon elle, s'agissant des missions dont son ministère a actuellement la charge : celles qui doivent rester de la compétence de l'État ; et celles qui pourraient utilement être transférées aux collectivités territoriales. S'agissant des premières missions, étatiques, il lui demande de préciser : celles qui ont vocation à demeurer gérées à l'échelon central ; et celles qui pourraient utilement être déconcentrées. S'agissant des secondes missions, susceptibles d'être décentralisées, il lui serait reconnaissant de préciser quel niveau de collectivités territoriales lui semble le plus approprié.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication a régulièrement rappelé son attachement à la compétence partagée en matière culturelle, soulignant ainsi que la nature des investissements et les processus d'élaboration des politiques publiques sont fondés, dans le champ culturel, sur un travail d'élaboration conjointe par l'ensemble des collectivités avec le ministère. En fonction de ce constat, la ministre a, à plusieurs reprises, déclaré que, de son point de vue, la décentralisation culturelle était achevée. Elle a par ailleurs affirmé que pour mieux partager cette compétence il était nécessaire : d'accentuer la déconcentration des financements du ministère de la culture et de la communication ; la réflexion est actuellement en cours sur ce que l'administration centrale pourrait garder en gestion directe, sachant que la ministre souhaite renforcer ses missions de réflexion prospective ; de renforcer le dialogue avec les collectivités territoriales au niveau des territoires, que ce soit dans le cadre d'une déclinaison en région du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), ou que ce soit dans le cadre de ce que la loi de décentralisation et de réforme de l'action publique va proposer. La question relève donc pour l'avenir d'une affirmation de la déconcentration pour permettre une plus grande adéquation avec la réalité des territoires. Il s'agit par là-même de favoriser un État plus clair et plus stratégique assurant une plus grande cohérence entre les responsabilités et les leviers d'action en lien avec les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22144

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3169

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4985